Nations Unies A/ES-10/540–S/2011/761

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
8 décembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Lettres identiques datées du 7 décembre 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous faire part de la détresse du peuple palestinien et de ses dirigeants face à la campagne de peuplement hostile, agressive et illégale que continue de mener Israël, la Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. On ne saurait souligner suffisamment l'impact destructeur des activités de peuplement illégales perpétrées par Israël sur la situation sur le terrain, la possibilité de négociations de paix entre les deux parties et la viabilité de la solution des deux États suivant les frontières d'avant 1967.

Depuis la dernière lettre que nous vous avons adressée, nous avons constaté que le dispositif de colonisation illégale, ainsi que de nombreuses autres politiques et pratiques illégales, étaient poursuivies de manière flagrante par le Gouvernement israélien qui, fort de son impunité, nargue la communauté internationale. L'impuissance de la communauté internationale, et notamment du Conseil de sécurité, pour forcer Israël à répondre de ses actes a de toute évidence pour conséquence d'attiser encore plus cette campagne illégale dans la mesure où les responsables israéliens, notamment le Premier ministre, versent dans la surenchère à qui soutiendra davantage les colonies et les colons extrémistes qui ont été transférés dans l'illégalité dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, pour y habiter dans ces colonies illégales et terroriser la population civile palestinienne dans le cadre des efforts déployés par la Puissance occupante pour consolider son occupation et asseoir son contrôle sur des terres débarrassées de la population autochtone palestinienne, victime d'une véritable entreprise de déplacement forcé, ou plutôt de nettoyage ethnique, sous l'effet de tout l'éventail des politiques et pratiques illégales prises à son encontre.

11-62962 (F) 121211 121211

Merci de recycler

Après plusieurs annonces le mois dernier dans lesquelles elle faisait part de son intention de construire plusieurs milliers de nouveaux logements, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans ses environs, la Puissance occupante a indiqué qu'elle entendait construire 119 logements dans la colonie illégale dite de « Shilo », dans le nord de Jérusalem-Est occupée. Le Ministre israélien de la défense a lui-même approuvé les plans visant à étendre cette colonie de plus de 60 % au plus profond de la Cisjordanie. Israël continue aussi de confisquer les terres palestiniennes, dont 1 500 dunums (150 hectares) dans le nord-est de la vallée du Jourdain pour poursuivre la construction du mur illégal d'annexion et de plusieurs « avant-postes de colonie » illégaux à proximité. Par ailleurs, le 1er décembre, Israël a inauguré la construction d'une nouvelle route reliant les colonies israéliennes illégales dans Jérusalem-Est occupée. Bien entendu, comme ce fut le cas pour de si nombreuses autres routes construites par la Puissance occupante dans le cadre du régime d'apartheid qu'elle impose au peuple palestinien sous son occupation, celle-ci sera réservée aux seuls Israéliens et coupera un peu plus la Ville sainte de son environnement naturellement palestinien.

En violation grave du droit international humanitaire, les destructions de domiciles et propriétés palestiniennes et l'éviction des familles palestiniennes, notamment d'enfants et de personnes âgées, se sont aussi poursuivies dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. La destruction d'une fabrique de pierre aux abords de la ville de Qalqilya est un exemple de cette politique illégale et inhumaine. Cette fabrique faisait vivre huit familles palestiniennes, qui n'ont désormais plus de source de revenu. Lundi dernier, le 5 décembre, la Puissance occupante a détruit une habitation palestinienne dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est occupée, laissant sans domicile au moins 15 Palestiniens, dont un nourrisson âgé de seulement deux jours. La famille Burqan, qui vivait là, est traumatisée, et elle n'a même pas été autorisée à récupérer au préalable ses meubles et effets personnels. Le même jour, les bulldozers israéliens ont détruit une autre structure palestinienne à Beit Hanina. En violation de l'interdiction de transférer par la force des civils, Israël a ordonné la déportation d'un autre Palestinien, Ahmad Attoun, de Jérusalem, sa ville, à la suite de la révocation et de la confiscation de son permis de résidence alors qu'il était hébergé depuis un an dans des locaux du Comité international de la Croix-Rouge.

Parallèlement, les colons israéliens continuent de semer la terreur et de se livrer à des actes de violence dans le territoire palestinien occupé. Un berger palestinien âgé de 60 ans, Salim Shehadeh, a ainsi été enlevé le 5 décembre de la manière la plus choquante par des extrémistes de la colonie illégale d'« Yitzhar », dans la région de Naplouse. Ils ont aussi dérobé son troupeau d'une cinquantaine de moutons. Quelques jours auparavant, le 3 décembre, plusieurs colons venus de la colonie illégale « Itamar » ont attaqué et rué de coups un autre sexagénaire palestinien. Le 4 décembre, un groupe de colons israéliens a incendié des terres arables palestiniennes dans le nord de la Cisjordanie, détruisant au moins 5 dunums de cultures. Cette attaque a été perpétrée après l'arrestation par la police israélienne de sept femmes habitant des colonies pour les attaques qu'elles avaient perpétrées en soi-disant « représailles » contre des civils palestiniens. Aujourd'hui, 7 décembre, des inscriptions anti-arabes ont été retrouvées sur les murs d'une nouvelle mosquée, cette fois dans le village de Burqin, près de Naplouse, et la mosquée a fait l'objet d'une tentative d'incendie, au cours de laquelle des pneus en flammes ont été lancés en direction de son porche d'entrée.

Il est regrettable que l'escalade et les provocations israéliennes se poursuivent également à l'encontre de la population civile palestinienne sans défense dans la bande de Gaza. Outre le blocus injuste et illégal qu'elle continue de faire peser sur Gaza, véritable châtiment collectif contre l'ensemble de la population qui a des répercussions graves sur tous les aspects de la vie des habitants, la Puissance occupante poursuit ses attaques militaires dans la zone. Aujourd'hui, un Palestinien a été tué et au moins deux autres civils blessés par suite d'une attaque aérienne israélienne. Par ailleurs, le chef d'état-major de l'armée israélienne a averti qu'Israël était prêt à lancer une opération de grande envergure dans la bande de Gaza.

Les menaces et provocations flagrantes d'Israël, ainsi que sa poursuite aveugle de nombreuses politiques et pratiques illégales, en particulier sa campagne de colonisation forcenée dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont la cause de la dégradation continue de la situation sur le terrain et augmentent encore la susceptibilité et les tensions entre les deux parties. L'incapacité à faire cesser les actions israéliennes illégales et destructives menace de gravement déstabiliser la situation déjà précaire avec de lourdes conséquences, notamment en ce qui concerne les chances de voir un jour advenir la solution des deux États suivant les frontières d'avant 1967. Les responsables palestiniens appellent de nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à faire respecter le droit, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les obligations consacrées dans la Charte des Nations Unies et d'agir de toute urgence pour forcer Israël, la Puissance occupante, à en finir avec toutes ses politiques illégales et à respecter immédiatement les obligations qui sont les siennes au regard du droit international, notamment du droit humanitaire et des droits de l'homme. Si Israël refuse de s'exécuter et continue de défier ouvertement la communauté internationale, des mesures collectives sérieuses devraient être prises à son encontre pour l'obliger à répondre de toutes les violations dont il s'est rendu coupable. Nous sommes convaincus que seule l'intervention directe pleinement fondée de la communauté internationale, et notamment du Conseil de sécurité, peut mettre un terme à l'impunité dont jouit Israël et sauvegarder la solution des deux États.

La présente lettre fait suite aux 411 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 16 novembre 2011 (A/ES-10/539-S/2011/724), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Feda **Abdelhady Nasser**